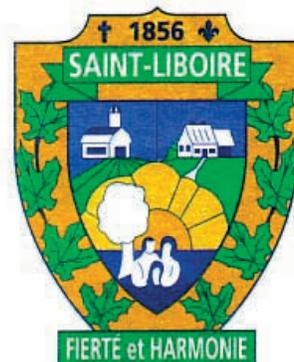


Le Reflet

de St-Liboire



● Revue d'information regroupant tous les organismes de St-Liboire ●



À vos agendas

Vente de garage sans permis : 21 – 22 et 23 mai 2016

Souper – Soirée – Homards à volonté : 11 juin 2016
(Au profit des Loisirs de St-Liboire inc.)

Fête des Voisins : 11 juin 2016

St-Liboire en Fête : 18 juin 2016

Volume 32

No. 2

Février 2016

LA VIE À ST-LIBOIRE

FÉVRIER 2016

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	16	13 h	FADOQ - Cartes	Hôtel de ville - Salle Jean XXIII
Lundi	22	19 h 30	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » - Les papillons joyaux de nos jardins - Gilles Paradis	Salle municipale Saint-Valérien de Milton 1384, rue Principale Saint-Valérien-de-Milton
Vendredi	26	19 h	Spectacle de la St-Valentin avec le groupe d'Éric Fontaine	Domaine Saint-Liboire

MARS 2016

JOUR	DATE	HEURE	ÉVÉNEMENT	COMMENTAIRE - ENDROIT
Mardi	1 ^{er}		Date limite inscription - Programme d'accompagnement - Camp de jour été 2016	
Mardi	1 ^{er}	20 h	Séance du Conseil Municipal 	Hôtel de ville
Dimanche	13		ON AVANCE L'HEURE 	
7 au 18 mars 2016 - Période des inscriptions École Henri-Bachand (voir articles)				
Vendredi	11	19 h 30	Bingo des Chevaliers de Colomb	Salle des Chevaliers de Colomb
Mardi	15	13 h	FADOQ - Cartes	Hôtel de ville
Mercredi	16	19 h 30	Assemblée générale des Loisirs de Saint-Liboire	Hôtel de ville Secrétariat des Loisirs
Vendredi	18	19 h	Coin des Zados Disco Pâques et cabane à sucre	Hôtel de ville - Salle Jean XXIII
Dimanche	27		PÂQUES	
Lundi	28	19 h 30	Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » Les cactus fleuris - Guillaume Mousseau	Centre communautaire 885, rue Lanoie Upton

INFORMATIONS CONCERNANT LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

Courriel ; admin@municipalite.st-liboire.qc.ca
Site internet : www.municipalite.st-liboire.qc.ca
450 793-2811

Hôtel de ville

21, place Mauriac
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Heures d'ouverture : Lundi, mardi, mercredi, jeudi 8 h à 12 h et 13 h à 16 h
Vendredi 8 h à 12 h *Fermé en après-midi*

Bibliothèque municipale

Responsable

450 793-4751

Madame Julie Girouard

Heures d'ouverture :

Lundi	8 h à 12 h	13 h à	18 h 30	à 20 h 30
Mardi	8 h à 12 h	16 h	19 h	à 20 h 30
Mercredi	10 h à 12 h	13 h à	19 h	à 20 h 30
		16 h		
		13 h à		
		16 h		

Loisirs de St-Liboire inc.

Responsable

450 793-4825

Francine Dion

Site internet : www.loisirsdestliboire.ca

Ligne info patinoire 450 793-4688

Heures d'ouverture : Mardi et jeudi 8 h à 12 h

MEMBRES DU CONSEIL

	Monsieur Denis Chabot, maire	450 793-2717	
Guylaine Morin	450 793-3176	Johanne Grégoire	
Siège numéro 1		Siège numéro 2	
Yves Winter	450 793-4718	Nadine Lavallée	450 793-3054
Siège numéro 3		Siège numéro 4	
Claude Vadnais	450 793-4333	Nicolas Proulx	450 793-3169
Siège numéro 5		Siège numéro 6	

Séance du Conseil Premier mardi de chaque mois, 20 h
Exception en janvier et au mois d'août le 2^e mardi à 20 h

EMPLOYÉS MUNICIPAUX - ADMINISTRATION

France Desjardins, GMA		Christiane Messier
Directrice générale et secrétaire-trésorière		Adjointe à la direction générale
Louise Rajotte	Janie Rondeau	Monic Guérin
Adjointe-administrative	Inspecteur en bâtiment	Réceptionniste

EMPLOYÉS MUNICIPAUX – TRAVAUX PUBLICS

François Lévesque	Nathalie Turcotte	Sébastien Roux
Coordonnateur en voirie, aqueduc et égouts	Karl Pelchat	Patricia Perrazo Ratto
450 278-2814	Employés de voirie	Traitement des eaux

Veillez noter que la Municipalité ne se tient pas responsable en cas d'erreur de publication ou des commentaires publiés par les différents intervenants.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

MESSAGE IMPORTANT

COMMUNIQUÉ CONCERNANT LA VISITE DES PROPRIÉTÉS

La Municipalité de Saint-Liboire doit procéder à l'inventaire des immeubles au moins une fois à tous les neuf ans pour se conformer à la Loi sur la fiscalité municipale du Québec. Ce processus a pour but de s'assurer de l'exactitude des données de chaque immeuble. La firme d'évaluation Les Estimateurs Professionnels Leroux, Beaudry, Picard & Associés Inc. a donc été mandatée à cet effet. Elle effectuera la visite d'ici août 2016.

Les représentants de la firme auront en leur possession une carte d'identité avec photo ainsi qu'une lettre d'identification signée par la Municipalité.

À noter que les visites pourront s'effectuer du lundi au vendredi, entre 9 heures et 21 heures. À cette occasion, l'évaluateur ou son représentant doit visiter l'intérieur de votre propriété et peut prendre des photos à l'extérieur de votre immeuble.



Le mot des inspecteurs



Dispositions relatives à l'abattage d'arbres sur le territoire municipal

Dans le but de protéger le couvert forestier de la région Maskoutaine, la MRC des Maskoutains a adopté le 13 avril 2005 un règlement qui encadre l'abattage d'arbres sur l'ensemble de son territoire, dans les secteurs boisés. En novembre 2012, la Municipalité a emboité le pas en adoptant un règlement applicable sur l'ensemble du territoire, à l'extérieur des secteurs boisés délimités au règlement régional.

Ainsi, que vous vouliez faire des travaux forestiers dans un boisé ou que vous vouliez abattre un seul arbre sur votre terrain, un permis est requis et des normes s'appliquent. Renseignez-vous!

Responsable pour la MRC des Maskoutains : Monsieur Pascal Simard au 450 774-3141

Responsable pour la Municipalité : Madame Janie Rondeau au 450 793-2811 poste 23



Entretien des voies publiques et des trottoirs



- ✘ La Municipalité de Saint-Liboire fait procéder, à ses frais, à l'entretien de l'assiette carrossable de l'ensemble des chemins publics de son territoire, dont elle a juridiction, sauf les trottoirs et bandes piétonnières;
- ✘ Il est interdit de procéder à l'amoncellement de neige, sur la propriété privée, de façon à nuire à la visibilité des conducteurs de véhicules routiers;
- ✘ Il est interdit de jeter ou de déposer de la neige ou de la glace dans les rues ou les places publiques de la Municipalité;
- ✘ Des amendes de 50 \$ et d'au plus 1 000 \$, lorsqu'il s'agit d'une personne physique, et d'au moins 100 \$ et d'au plus 2 000 \$ lorsqu'il s'agit d'une personne morale, peuvent être exigées pour la première infraction.

Nous comptons sur votre collaboration pour que la saison hivernale ne cause aucun désagrément.



BIBLIO

SAINT-LIBOIRE

21, Place Mauriac

450-793-4751



Nouvelles acquisitions

Romans adultes

Es-tu au régime? Moi non plus! / Bourgault, Catherine
Wayward Pines. 1 / Crouch, Blake
Dans le regard de Luce. 1 : roman / Gill, Pauline
Le cirque / David, Michel
La Marie-Louise : roman / Lessard, Daniel
Le coeur de la guerre / Goodkind, Terry

Documentaires adultes

Balade avec Épicure : au coeur du bonheur authentique / Klein, Daniel
La mijoteuse. 2 / Larrivée, Ricardo
Mon premier livre de recettes / Larrivée, Ricardo

Bandes dessinées

Les légendaires. 18, La fin de l'histoire? / Sobral, Patrick

2015-2016

PROGRAMME D'INITIATION SPORT-RÉUSSITE ÉDUCATIVE



"Il faut toujours croire en ses rêves. Ne laisse jamais personne ni les circonstances détruire tes rêves. Je suis fier de toi. Aie confiance en toi. Fais toujours de ton mieux" Voilà quelques mots que mon père me répétait continuellement quand j'étais adolescent.

À l'été de mes 15 ans, je travaillais dans la construction chez mon oncle. À ce moment-là, je ne savais pas trop ce que je voulais faire dans la vie. Un jour, un des contracteurs me dit: "Toi, tu as des mains de joueur de football." C'est là que tout a commencé.

En revenant à la maison le soir, j'ai annoncé à mon père que j'aimerais jouer au football. Le football m'a permis d'étudier dans un domaine qui me passionne. J'ai pu décrocher un diplôme d'études collégiales en techniques de génie mécanique. Par la suite, j'ai été recruté par le **ROUGE ET OR DE L'UNIVERSITÉ LAVAL**. Mon aventure m'a permis d'acquérir de la rigueur, de la discipline et le désir de me dépasser pour faire gagner mon équipe. Durant mes 3 belles saisons avec le Rouge et Or, j'ai eu la chance de remporter la coupe Vanier (Championnat Canadien Football Universitaire) à 2 reprises soit en 2003 et 2004. Après ma carrière universitaire, mon aventure n'était pas terminée. En tant que coach de football, mon objectif était de transmettre ma passion du jeu à mes joueurs.

Pour moi, le football est plus qu'un jeu, c'est ma passion et mes acquis me servent dorénavant dans mon équipe de travail. En acceptant la présidence du programme, j'aimerais maintenant contribuer à faire comprendre aux jeunes que ce qu'on développe comme aptitudes au travers un sport d'équipe peut nous servir tout au long de notre vie. L'esprit d'équipe, le sens du leadership et la notion de saine compétition est un héritage que j'aimerais beaucoup continuer à transmettre aux autres.

Aujourd'hui, après tout ce cheminement, c'est avec grand plaisir que j'assumerai la présidence d'honneur du programme **INITIATION SPORT-RÉUSSITE ÉDUCATIVE** de l'École Henri-Bachand. J'ai déjà hâte de rencontrer les jeunes et qui sait, peut-être aurais-je le privilège de les aider à poursuivre leurs rêves.

Sébastien Dion #64

Gradué de l'École Henri-Bachand de Saint-Liboire en 1993

UN CAMP DE JOUR POUR TOUS!

PROGRAMME D'ACCOMPAGNEMENT

* ÉTÉ 2016 *

du **27 juin** au **19 août** (7 semaines)
25 au 29 juillet 2016 camp de jour et service de garde fermé



- ♦ pour enfants de 5 à 12 ans
- ♦ présentant une déficience intellectuelle, physique ou un trouble du spectre de l'autisme
- ♦ résidant à Saint-Liboire*
- ♦ chaque demande sera analysée et nous communiquerons avec les parents

* Les parents qui habitent les autres municipalités de la MRC des Maskoutains sont invités à s'adresser à leur municipalité.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION : 1^{er} mars 2016

Formulaire d'inscription disponible
sur www.loisirsdestliboire.ca

Votre demande dûment remplie doit être retournée à :
Francine Dion, coordonnatrice des loisirs,
30, Place Mauriac, St-Liboire, QC J0H 1R0
Pour information : (450) 793-4825
Courriel : loisirs.st-liboire@gsig-net.qc.ca



En collaboration avec :





30, Place Mauriac, Saint-Liboire, Québec, J0H 1R0 Tél. : (450) 793-4825, Téléc. (450) 793-4826

Offres d'emploi

Nature des postes:

Sous l'autorité du coordonnateur (trice) des camps de jour et du comité des Loisirs de St-Liboire inc., les candidats (tes) devront :

Planifier, organiser, animer et évaluer les activités du camp de jour.

Postes : Animateur (trice)

Durée : 7 semaines

Qualifications requises :

Avoir le sens des responsabilités;

Être débrouillard (e), autonome et créatif (ive);

Avoir déjà travaillé avec des groupes d'enfants serait un atout.

Informations : Mme Francine Dion au 450 793-4825.

Faire parvenir votre curriculum vitae avant le 1^{er} avril 2016 à :

Francine Dion, coordonnatrice en loisir

Les Loisirs de St-Liboire inc.

30, Place Mauriac, SAINT-LIBOIRE (Québec) J0H 1R0

✉ loisirs.st-liboire@gSIG-net.qc.ca

☎ 450-793-4825 📠 450-793-4826

Tu as entre
10 et 15 ans...



Organise un

Souper cabane à sucre et disco de Pâques



Quand: vendredi 18 mars 2016

Heure: 18 h 30 à 22 h

Endroit: Sous-sol de l'hôtel de ville

5 \$/personne
confirme ta présence avant le
13 mars à Martine 793-3169

Tu dois être
habillé en
cabane!!!



PROCHAINES DISCOS DU COIN DES ZADOS

DATES	DISCO
18 MARS 18H30 À 22H00	PÂQUES ET CABANE À SUCRE (\$)
29 AVRIL	DISCO DE FERMETURE

**LIEU: SOUS-SOL DE L'HÔTEL DE VILLE
HEURE: 19H00 À 22H00**

**VIENS NOUS REJOINDRE
SUR FACEBOOK
«LE COIN DES ZADOS»**





**Le coin des Zados est à la
recherche de parents
bénévoles pour leurs
soirées disco.**

Vous êtes intéressé...

**Contactez nous au 450 793-3054,
450 793-3169 ou 450 793-3310**



À SURVEILLER!

SOUPER ET SOIRÉE

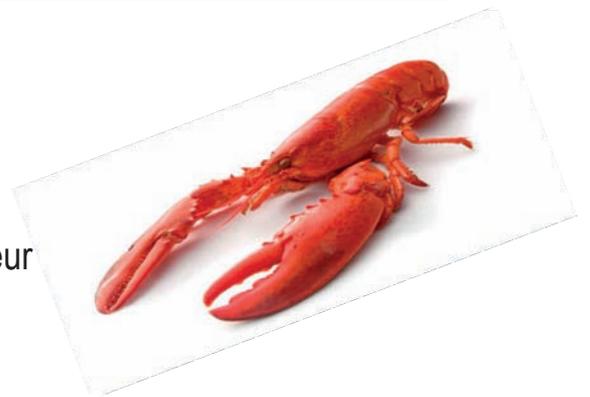
HOMARDS À VOLONTÉ



INFORMATIONS GÉNÉRALES

JOUR	Samedi
DATE	11 juin 2016 à 18 h 30
ENDROIT	Aréna Sogetel du Centre Martin-Brodeur
ADRESSE	30, Place Mauriac, Saint-Liboire
COÛT	65 \$/personne, 45 \$/12 ans et moins
ANIMATION	Sébastien Allen
CHOIX DE SOUPERS	Surlonge de bœuf ou homards
RAFRAICHISSEMENTS SUR PLACE	

N.B. Du chauffage est prévu au besoin



Plus d'informations en mars au www.loisirsdestliboire.ca et sur notre page Facebook Loisirs Saint-Liboire.

Francine Dion, Coordonnatrice des loisirs – Les Loisirs de St-Liboire inc.
450 793-4825 ou loisirs.st-liboire@gSIG-net.qc.ca



ST-LIBOIRE EN FÊTE

Une journée de plaisir

Samedi 18 juin 2016

(Programmation et détails à venir)



Vous êtes un artiste de Saint-Liboire

Les arts vous intéressent!

**La Municipalité de Saint-Liboire cherche des personnes
comme vous afin de mettre sur pied un comité pour
faire la promotion de l'art sous toutes ses formes.**

**Rencontre d'informations lundi le 7 mars 2016 à 19 h à
l'hôtel de ville de Saint-Liboire**

**Info : 450 793-2811 poste 21
450 793-4718**

Dès le 7 mars, présentez-vous à l'école de votre secteur pour inscrire votre enfant. Ayez avec vous le **certificat de naissance de votre enfant et deux preuves de résidence.**

Faites vite, les places sont limitées !

La réussite de votre enfant passe par vous...

Découvrir le plaisir de l'école à 4 ans !

Vous souhaitez préparer votre enfant à sa future entrée à la maternelle?
Profitez du programme Passe-Partout !

Passe-Partout, c'est des rencontres pour les enfants !

Deux fois par mois, au cours de l'année scolaire, votre enfant aura rendez-vous à l'école avec d'autres enfants pour apprendre tout en s'amusant. On lui proposera des expériences semblables à celles qu'il vivra à la maternelle.

Passe-Partout, c'est aussi des ateliers pour les parents et des activités que vous partagerez avec votre enfant!

Une fois par mois, en soirée, les parents et les enfants vivront un moment privilégié en participant à des activités inoubliables. Il vous sera aussi possible d'échanger avec d'autres parents.

Passe partout



**UN SOUTIEN
À LA COMPÉTENCE
PARENTALE**

C'est le temps des inscriptions pour l'automne prochain! Pour ce faire, communiquez avec l'équipe Passe-Partout au 450-773-8401, poste 6557

Commission
scolaire

DE SAINT-HYACINTHE





École Henri-Bachand
83, rue Saint-Patrice
Saint-Liboire Qc J0H 1R0
Tél. : 450 773-3855 Télécopieur : 450 793-4738

PÉRIODE DES INSCRIPTIONS – MATERNELLE 5 ANS

Veillez prendre note que la période des inscriptions pour la fréquentation scolaire 2016-2017 des élèves de passe-partout 4 ans et du préscolaire 5 ans, se tiendra **du 7 mars au 18 mars inclusivement**.

Votre enfant doit avoir atteint l'âge de 5 ans ***avant le 1^{er} octobre 2016***. Bien vouloir vous présenter, ***avec votre enfant***, à l'école Henri-Bachand en ayant en main l'original de l'extrait de naissance du bureau de l'état civil de votre enfant. Prenez note que seul le **grand format sera accepté** et il vous sera remis après la photocopie, mais il est obligatoire d'avoir ce document pour l'inscription.

N'oubliez pas d'apporter une preuve de résidence, par exemple : permis de conduire du Québec, avec votre adresse ou encore votre compte de taxes scolaire ou municipale, ou bien une preuve d'assurance habitation etc...

Voici l'horaire des inscriptions : 8 h 30 à 11 h et de 13 h à 15 h 15

Concernant les élèves qui fréquentent déjà l'école Henri-Bachand, vous n'aurez pas à vous présenter au secrétariat car l'inscription se fera automatiquement. Pour ceux qui prévoient déménager, vous pourrez appeler au secrétariat de l'école pour donner les informations.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à ces informations!

La direction

COMITÉ DES AÎNÉS

VOITURAGE ET ACCOMPAGNEMENT

Le service a effectué six (6) voiturages et accompagnements au cours du mois de janvier 2016 . Un grand merci aux bénévoles qui assurent ce service.

ATTENTION : Pour profiter du service, une journée ou deux avant l'événement composez le numéro **450 793-2811 poste 21.**



ACTIVITÉS À VENIR AU DOMAINE ST-LIBOIRE À 19 HEURES



Vendredi 26 février 2016 : SPECTACLE DE LA ST-VALENTIN AVEC LE GROUPE D'ÉRIC FONTAINE

Vendredi 1^{er} avril 2016 : POISSON D'AVRIL & PÉTANQUE ATOUT

Vendredi 20 mai 2016 : BINGO



Bienvenue à tous 50 ans et +

CARTES ET JEUX DE SOCIÉTÉ

Cette activité se poursuit les mardis au Domaine St-Liboire à 14 h, SAUF le 3^e mardi du mois où l'activité se transporte à la salle Jean XXIII à l'hôtel de ville.

Au nom du comité,
Raymond Tardif



LE SERVICE DE PREMIERS RÉPONDANTS DE ST-LIBOIRE



INFORMATION SUR LE PROCESSUS D'INTERVENTION PRÉ-HOSPITALIER

PREMIERS INTERVENANTS ↓	Événement Traumatisme et/ou Urgence vitale Une personne ou un témoin de l'événement compose le 911
CENTRE D'APPELS 911	Reçoit l'appel Doit suivre des Protocoles structurés
CENTRALE DE COORDINATION DES APPELS URGENTS. ↓	L'affectation des premiers répondants ce fait par la Centrale 911 lorsque la nature de l'appel correspond à une urgence vitale : traumatisme, arrêt cardio-respiratoire, hémorragie, étouffement, accidents de la route avec blessés graves, etc...
PREMIERS RÉPONDANTS ↓	Le rôle de celui-ci est de stabiliser la victime en attendant l'arrivée des techniciens-ambulanciers. Le service de Premiers Répondants n'est pas affecté à toutes les situations, seulement sur certaines priorités d'urgence. C'est la Centrale 911 qui décide ou non d'affecter les premiers répondants suivant un protocole rigide
SERVICES AMBULANCIERS ↓	Prend en charge tous les appels qui lui sont affectés par la Centrale 911 . Effectue le transport au Centre Hospitalier. Selon le type d'urgence (gravité des cas), les services ambulanciers ont des temps de réponse différents.
ÉTABLISSEMENTS RECEVEURS	Urgence Centre Hospitalier

N'hésitez pas à communiquer avec nous
pour toute information ou tout commentaire:

450 793-4334 (boîte vocale)
serviceprst-liboire@hotmail.com

« **Quand chaque minute compte, les Premiers Répondants de St-Liboire sont là!** »

POLITIQUE DE LA FAMILLE

Bonjour à vous tous,

Je me permets pour commencer de vous souhaiter à tous une bonne et belle année 2016.

Quelques nouvelles du Comité de la politique de la famille;

Comité des aînés :

Le comité des aînés continu à préparer des activités pour les personnes de 50 ans et plus (une activité par mois) je vous suggère de vérifier dans chaque **Reflét la page du Comité des aînés afin de connaître les dates des activités à venir.**

MADA :

La municipalité participe depuis cet automne à un collectif piloté par L'Université de Sherbrooke, le thème de ce collectif est la communication avec les aînés. Trois autres municipalité de la MRC participent aussi à ce collectif soit Saint-Jude, Saint-Marcel et Sainte-Madeleine. Les représentants de la Municipalité sont Yves Winter, Denise Heine-Dufresne et Raymond Tardif.

Coin des Zados :

Un vendredi par mois les ados de notre municipalité sont conviés à la salle Jean-XIII (sous-sol de l'hôtel de ville) pour différentes activités **consultez le Reflet et Facebook pour les informations.**

St-Liboire en Fête :

Le comité est à travailler sur l'édition 2016 qui **aura lieu samedi le 18 juin** au parc des Bénévoles. Cette année ce sera la quinzième édition, des annonces et la programmation sont à venir.

MAE (Municipalité amie des enfants) :

Après avoir travaillé au niveau des ados et des aînés la Municipalité par le biais de son Comité de la politique de la famille travaillera maintenant à obtenir son accréditation afin de devenir une Municipalité amie des enfants. Différents intervenants de la communauté Liboiroise se rencontreront mardi, le 8 mars à l'hôtel de ville afin de commencer à élaborer un plan d'action MAE. Nous vous donnerons des nouvelles de ce dossier au fil des mois à venir.

Au plaisir de se rencontrer

Yves Winter
Conseiller municipal et RQF

Concours photos de la rivière Noire

Saison hivernale



Le concours photographique est organisé par les membres du Comité de la Rivière Noire (CRN). Ce concours aura lieu à chacune des saisons de l'année 2016 et chaque saison aura ses gagnants. Pour l'instant, le concours concerne la saison hivernale. Le but de ce concours est de mettre en valeur la rivière Noire, découvrir son environnement afin de favoriser sa conservation et donner le goût d'améliorer son état. Le concours est ouvert à tous, à l'exception des membres du jury. Les photographies seront classées selon deux catégories, soit les beautés de la rivière Noire et les situations déplorables à dénoncer.

Conditions du concours :

- Toutes les photographies présentées doivent être prises dans le secteur d'Upton, de Saint-Liboire ou de Saint-Valérien-de-Milton.
- La rivière Noire doit y apparaître.
- Chaque participant peut présenter un maximum de deux photographies.
- Les photographies doivent être prises en **période hivernale uniquement**.
- Vous devez mentionner l'endroit où la photographie a été prise et ce qu'elle représente.
- Si des gens y figurent, il est primordial d'avoir leur consentement.
- Chaque participant au concours cède le permis de reproduire, publier et exposer en tout temps les photos.
- Les gagnants du concours seront contactés par téléphone ou par courriel.
- Il est possible d'envoyer vos photographies par courriel à inspecteur@municipalite.st-liboire.qc.ca en format électronique (pdf, jpg, bmp ou gif). Si vous souhaitez envoyer vos photographies en format papier, elles doivent correspondre au format 8" x 10" au minimum et vous pouvez les faire parvenir à l'adresse suivante : 21, place Mauriac Saint-Liboire J0H 1R0. Prenez note que les photographies ne vous seront pas retournées.
- Les photographies doivent être reçues **au plus tard le 31 mars 2016 à 16 h**.
- La description des prix reste à venir. Un prix sera remis au lauréat de la meilleure photo de la catégorie des beautés et un autre pour la catégorie d'une situation déplorable à dénoncer (les horreurs de la rivière Noire).

Crédit photos: Bernard Valiquette, extraits de l'exposition YAMASK'ART



Avis de convocation

L'assemblée générale annuelle des Loisirs de Saint-Liboire inc. se tiendra le mercredi 16 mars 2016 à 19 h 30 au secrétariat des Loisirs situé au 21, Place Mauriac.

Ordre du jour :

1. Ouverture de l'assemblée
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Lecture et adoption du procès-verbal
4. Rapport du trésorier
5. Élection 2016
6. Varia
7. Levée de l'assemblée

Amie bénévole recherchée



Bonjour,

Je suis Sylvie et j'ai 39 ans. Je suis à la recherche d'une amie-bénévole avec qui je pourrais faire des activités physiques. Je suis une femme très active et dynamique et faire une activité en bonne compagnie pourrait être très bénéfique pour moi et pour m'aider à être plus calme et plus posée dans la vie. J'aime la natation, la marche et aussi les activités telles qu'aller à la bibliothèque, car je

suis une femme curieuse. **Pour me rencontrer, contactez le Trait d'Union Montérégien : 450 223-1252.**

Le Trait d'Union Montérégien est un organisme de parrainage auprès de personnes vivant avec une problématique de santé mentale et des aînés vivant de l'isolement.

Pastorale Paroissiale

Éveil à la spiritualité: Ces soirées d'échanges s'adressent aux parents qui inscrivent leurs enfants aux parcours initiation et au 1^{er} parcours. Merci à vous chers parents, de faire connaître Jésus à vos enfants, c'est le plus beau cadeau que vous puissiez leur donner. Vous pouvez inscrire vos enfants en communiquant avec le secrétariat de la paroisse au 450 793-2322.

Jeudi le 28 janvier, l'animatrice de la paroisse a fait visiter l'église à deux groupes d'enfants. Ils ont eu une explication du chemin de croix, des vêtements que le prêtre porte lors des différentes célébrations et bien plus encore. Les jeunes étaient très heureux de vivre cette expérience.

Félicitations aux 11 jeunes qui ont vécu leur 1^{er} pardon lundi le 8 février 2016, à l'église de Saint-Liboire. Merci aux catéchètes et aux parents d'accompagner les jeunes dans cette démarche.

Le carême a commencé le 10 février 2016 par le mercredi des Cendres, le thème cette année est :

DANS LA JOIE DE TON ALLIANCE Ce temps est favorable à préparer nos cœurs à la grande fête de Pâques.

Jeudi saint : Office à l'église de Saint-Simon à 19 h 30
Vendredi saint : Office à l'église de Sainte- Hélène à 15 h
Samedi saint : Célébration de l'absence à l'église de Sainte-Hélène à 10 h
Samedi saint : Veillée Pascale à l'église de Roxton- Falls à 20 h
Pâques : Le Christ est ressuscité Alléluia! Messe à 9 h à Saint-Liboire

Réflexion : Depuis le mercredi des Cendres, nous sommes en Carême. Ce mot signifie « quarante ». En rappel des 40 jours du peuple juifs vers la terre promise. Il évoque aussi les jours où Jésus conduit par l'Esprit et mis à l'épreuve dans le désert. En nous laissant guider par ce même Esprit, et en s'appuyant sur la Parole, nous pourrons passer avec Lui de la mort à la vie. Bon carême!

Louissette Phaneuf prés. C.P.P.



Les relations: c'est compliqué

L'autre jour, j'étais à une table dans un restaurant, j'écoutais deux personnes à la table voisine qui essayaient d'expliquer à l'autre son opinion sur un sujet d'actualité. Je ne donnerai pas de détail au cas où il s'agirait de vous! Ce qui était fascinant, c'est de voir qu'aucune des deux personnes n'était en mesure de comprendre ce que l'autre voulait lui dire, pour toute sorte de raison qui leur appartient, mais de l'extérieur tout semblait si simple et clair. Peut-être que chacune voulait avoir raison, il y avait peut-être des enjeux que je ne voyais pas, il y avait peut-être la crainte d'être humilié, d'être rejeté, qui sait? Il me semble que dans les relations, c'est souvent ainsi, on veut dire quelque chose et l'autre ne comprend pas ou au pire, il se sent agressé par ce que l'on dit, et on ne saisit pas pourquoi nos paroles ont causé autant de tort. C'est aussi vrai dans l'autre sens, quelqu'un nous dit quelque chose de banal et on sent monter en nous de la colère. Tout cela nous fait dire : c'est bien compliqué les relations, cela nous donne presque le goût de nous taire, mais on a besoin des relations, on est fait comme ça que voulez-vous!

Pourquoi est-ce si compliqué? C'est parce qu'on entre en relation avec l'autre avec nos histoires remplies de joies, mais aussi de blessures. Ces blessures bâtissent tout autour de nous un champ de mines que l'autre ne connaît pas. Il peut donc y mettre les pieds à tous moments. Êtes-vous comme cela? De quoi est fait votre champ de mines? Avez-vous informé les autres de vos zones minées? Probablement pas! Une mine est une blessure causée par le péché (péché = tout ce qui est contraire à Dieu). Nos propres péchés et ceux des autres commis envers nous. Chaque fois que l'on entre en contact avec l'autre, on n'est jamais neutre! Le remède, c'est le pardon, mais pour être en mesure de pardonner parfaitement l'autre, il faut nous-mêmes avoir goûté au vrai pardon, celui seul que Dieu offre par le sacrifice de Jésus à croix pour nous. « *Car, par le sacrifice du Christ, nous sommes délivrés du mal et nos péchés sont pardonnés. Dieu nous a ainsi manifesté la richesse de sa grâce* » (Éphésiens 1.7 Bible en Français courant). Dieu nous offre un cadeau immérité : rétablir notre relation avec Lui. C'est la première étape pour avoir des relations réconciliées avec les autres, et cela on en a tous besoin, même toi.

Les dimanches à 10 h. **C'est une invitation!**

Sylvain Belval 450 793-4840

[http : //st-liboire.weebly.com](http://st-liboire.weebly.com)
eebstl@hotmail.com



Invitation à la prochaine conférence de la Société d'horticulture et d'écologie « Les Trois Clochers » le lundi 22 février 2016 à 19 h 30 à la salle municipale au 1384, rue Principale à Saint-Valérien-de-Milton.



Conférencier : **Gilles Paradis**

« **Les papillons joyaux de nos jardins** »



Mes amis,

C'est plus qu'une conférence, c'est par la même occasion une démonstration de plus de 375 papillons du Québec identifiés, que vous aurez le plaisir de découvrir.

Les découvrir c'est les aimer, c'est vouloir qu'ils reviennent, c'est vouloir les connaître davantage pour les faire découvrir à nos enfants et à nos petits-enfants. Si vous enseignez à un enfant comment faire pour que la chenille qu'il a trouvée puisse vivre et se transformer en papillon, il va s'en souvenir le reste de sa vie. Assistez à ma formation et vous serez en mesure de rendre un enfant heureux.

Mon gendre Norman Handfield de Saint-Hilaire, un expert en la matière m'a initié dans la cueillette des papillons, je suis devenu tout comme lui d'ailleurs un passionné, à cause de l'intérêt que je manifeste de jour en jour pour ces beautés naturelles que sont les papillons, je désire vous transmettre l'importance à mes yeux, de les attirer dans votre jardin fleuri, pour que vous puissiez les découvrir et les observer à votre gré. C'est pour cette raison que je vais dans les écoles, pour sensibiliser jeunes et moins jeunes à notre environnement et à tout ce qui nous entoure.

À retenir; le papillon apporte à la nature une touche multicolore et virevoltante. C'est un insecte que l'on aime et que l'on n'appréhende point, il nous enseigne le mystère de la transformation.

Il est possible de renouveler sa carte de membre ou d'adhérer à la Société pour la programmation 2015-2016 le soir de cette conférence. Nous aurons tout au long de l'année de très belles conférences à venir, nous vous l'assurons.

C'est un rendez-vous à ne pas manquer, on vous y attendra avec plaisir! Entrée gratuite pour les membres et 5 \$ pour les non-membres. Goûter léger, prix de présence et tirages. **N'oubliez pas votre tasse, pour participer au tirage mensuel de 25 \$ chez IGA de St-Hyacinthe.**

Gilles Paradis, Président de la SHELTC,
appuyé des membres du Conseil d'administration 2015-2016.



Pour informations : Tél. : 450-793-4272 sheltc@fsheq.net www.sheltc.fsheq.org



UN PLAN SUR MESURE POUR MARTIN



Trépanier
RÉFLÉCHI

REER – CELI :

POUR VOUS SENTIR LIBRE
ET PROFITER PLEINEMENT
DE VOTRE RETRAITE

29 FÉVRIER 2016

Date limite pour cotiser au REER.
Rencontrez votre conseiller.

450 795-4491

desjardins.com/ReerCeli



Desjardins
Caisse du Plateau
maskoutain

Le 17 mars,

**on m'offre
un emploi !**

**+ de 35 entreprises présentes
+ de 400 emplois offerts**

**Une journée seulement,
saisissez l'opportunité !**

**Le 17 mars 2016
De 10 h à 18 h 30
Galeries St-Hyacinthe**

Entrée 1, 5^e étage (Jean-Coutu)

P Intérieur gratuit

emploi-sthyacinthe.ca

**LA JOURNÉE DE
L'EMPLOI
DE SAINT-HYACINTHE**



conceptinc.qc.ca

PENSER ET AGIR FAMILLE

Pour cette édition de votre chronique municipale, deux thèmes sont abordés, soit la sécurité dans les transports scolaires et le programme Échec au crime. Bonne lecture à vous !

Nous rappelons à la population l'existence du programme « Échec au crime » que certains connaissent déjà. Au cours des prochains mois sur le territoire des Maskoutains, ce programme fera l'objet d'une plus grande promotion soit par la présence d'affiches, la remise de documentation aux citoyens, des références données lors d'interventions policières, etc.



LE POUVOIR DES YEUX DU PUBLIC

Échec au crime est un programme de signalement 100 % anonyme qui s'adresse aux citoyens désireux de transmettre de l'information sur des événements dont ils ont été témoins ou sur lesquels ils disposent de renseignements.

Vous composez le

1-800-711-1800

Notre engagement est de ne pas vous retracer. Nous n'avons pas d'afficheur, nous ne voulons pas votre nom et vous ne serez pas convoqué devant le tribunal.

NOUS SOMMES 100 % ANONYME

Échec au crime est affilié à Crime Stoppers, présent dans 25 pays dans le monde. Et cela donne des résultats, depuis sa création au Québec, près de 25 000 dossiers dont 390 millions \$ de biens et drogues saisis grâce à l'information du public. Plus précisément, 45 dossiers en 2014 dans Brome Missisquoi et Haute Yamaska.

(Source : Organisme Échec au crime)

SÉCURITÉ DANS LE TRANSPORT SCOLAIRE

La campagne de sécurité dans le transport scolaire « M'as-tu vu ? », une collaboration de la Fédération des transporteurs par autobus (FTA) et de la Société de l'assurance automobile du Québec (SAAQ) se déroulera cette année du 1er au 12 février 2016. Cette 28^e campagne annuelle vise à rappeler l'importance de demeurer vigilant dans les zones scolaires, en présence des enfants et des autobus d'écoliers.



Comme le plus grand danger dans le transport scolaire se situe à l'extérieur de l'autobus, comme automobiliste vous pouvez contribuer à la sécurité des enfants lorsque vous circulez en présence d'un autobus scolaire que ce soit sur la route ou en zone scolaire.

Comme automobiliste

- Soyez attentif à la signalisation en zone scolaire ainsi qu'aux abords et dans la cour d'école.
- Soyez toujours vigilant en présence d'un autobus scolaire.
- Soyez respectueux des règles du Code de la sécurité routière, particulièrement en présence d'enfants.

Comme parents

Revoyez régulièrement avec votre enfant les règles de sécurité à observer autour et à l'intérieur des autobus :

- Je me rends à l'avance à l'arrêt d'autobus pour éviter de courir.
- J'attends l'autobus en file sans bousculer les autres.
- J'attends que l'autobus soit immobilisé avant de m'en approcher.
- Je monte dans l'autobus en file et je tiens la rampe.
- Je me dirige vers ma place et m'assois immédiatement.
- Je laisse l'allée libre de tout objet.
- J'évite de distraire le conducteur ou la conductrice.
- Je laisse mes objets dans mon sac.
- Je garde les bras et la tête à l'intérieur de l'autobus en tout temps.
- Je ne jette aucun objet ou aliment par la fenêtre ou sur le plancher de l'autobus.
- Je reste assis tout au long du trajet, jusqu'à ce que l'autobus se soit complètement arrêté.
- Je m'éloigne de l'autobus dès que j'en suis descendu et je reste loin des roues.
- Je compte dix pas en sortant de l'autobus avant de traverser devant.
- Je m'assure que le conducteur ou la conductrice m'ait bien vu avant de traverser devant l'autobus.
- Je passe devant l'autobus, puis je regarde à gauche, à droite et encore à gauche avant de traverser la rue.
- J'attends les consignes du conducteur ou de la conductrice lorsque j'échappe un objet sous l'autobus. S'il est impossible de lui parler, j'attends que l'autobus se soit éloigné avant de ramasser l'objet.
- Je ne passe jamais derrière l'autobus scolaire.

Durant cette campagne, les patrouilleurs de la MRC des Maskoutains seront présents aux abords des écoles et sur les trajets empruntés par les autobus d'écoliers afin de s'assurer du respect de la signalisation par les automobilistes.

En terminant, voici un rappel d'un article du Code de la sécurité routière concernant le dépassement d'un autobus scolaire : **Amende prévue : 200 \$ et 9 points d'inaptitude.**

(Source : SAAQ, Fédération des transporteurs par autobus)

Sergente Karine Picard
Coordonnatrice et responsable des relations avec la communauté
MRC des Maskoutains
Bureau : 450 778-8500, poste 110



Sûreté du Québec MRC des Maskoutains (En cas d'urgence, composez 310-4141 (*4141 cellulaire) ou le 9-1-1
925, rue Dessaulles, Saint-Hyacinthe (Qc) J2S 3C4 Tél. : (450) 778-8500 Téléc. (450) 778-8640
courriel : poste.mrc.maskoutains@surete.qc.ca
Internet : www.sq.gouv.qc.ca



Prix Distinction · Famille
UNE RECONNAISSANCE À VOTRE MESURE



La période de mise en candidature est ouverte

Vos actions contribuent au mieux-être et à la qualité de vie des familles vivant sur le territoire de la MRC des Maskoutains? Votre implication ou vos projets se démarquent par leur effet mobilisateur ou parce qu'ils répondent aux besoins des familles? Si oui, la MRC vous invite à soumettre votre candidature au prix Distinction-Famille au plus tard le 18 mars, à 16 h.

La MRC entame aujourd'hui la 5e édition de ce prix, remis tous les deux ans lors d'une cérémonie officielle. Cette année, elle aura lieu le 11 mai, dans le cadre de la Semaine québécoise de la famille qui se tient du 9 au 15 mai.

La population et les organisations sont invitées à soumettre leur candidature dans l'une ou l'autre de ces quatre catégories :

- ❖ Citoyen
- ❖ Organisme à but non lucratif et groupe de citoyens reconnu
- ❖ Commerce, entreprise et place d'affaires
- ❖ Institution publique

La catégorie « Citoyen » récompense l'engagement et les réalisations d'une personne qui a contribué à l'amélioration de la qualité de vie des familles. Son action aura notamment eu un effet mobilisateur dans la communauté maskoutaine. Un individu peut soumettre la candidature d'une personne qu'il aimerait voir être récompensée à la condition d'obtenir son autorisation.

Les trois autres catégories visent les organisations dont les actions ont contribué de façon significative à offrir un milieu de vie accueillant et enrichissant pour les familles de la communauté maskoutaine. Elles ont mis en place des activités d'accueil, de soutien, de promotion ou de mise en lumière des familles ou elles ont créé des environnements et des facilités propices au bien-être de celles-ci.

En guise de reconnaissance, chaque lauréat recevra une magnifique sculpture de verre qui incarne l'arbre des générations, témoin symbolique d'une famille en ébullition. Cette sculpture a été créée exclusivement pour le prix Distinction-Famille par M^{me} Sophie Côté, artiste de la région.

Comment soumettre une candidature?

Les candidatures au prix Distinction-Famille doivent être transmises au plus tard le vendredi 18 mars 2016 à 16 h, par courriel ou par la poste (le cachet de la poste faisant foi), à Prix Distinction-Famille, MRC des Maskoutains, 805, avenue du Palais, Saint-Hyacinthe (Québec) J2S 5C6.

Pour télécharger le formulaire de mise en candidature ou le soumettre en ligne ou pour en savoir davantage sur le prix, visitez le site www.mrcmaskoutains.qc.ca, onglet Culture et vie communautaire. Vous pouvez également communiquer avec Mme Élyse Simard par courriel à esimard@mrcmaskoutains.qc.ca ou par téléphone au 450 774-3160.

Le jury

Un comité régional de sélection sera chargé d'évaluer les candidatures et de proclamer les lauréats et lauréates 2016. Les membres du jury sont désignés par le conseil de la MRC après recommandation de la Commission permanente de la famille (CPF).

Pourquoi participer?

Proposer ou soumettre une candidature au prix Distinction-Famille, c'est mettre en valeur la contribution d'une personne ou d'une organisation au dynamisme de la grande région de Saint-Hyacinthe et saluer le souci qu'elle accorde à la qualité de vie des familles, piliers de notre société.

Source : Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains

450 768-3001

dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca



Capsule Santé rédigée par l'équipe de Jeunes en santé

UN SMOOTHIE POUR COMMENCER LA JOURNÉE DU BON PIED!

Le smoothie a été une mode il y a quelques années. Ensuite, ce fut la mode des jus. La différence majeure entre le jus et le smoothie, c'est la texture et l'apport de fibres. Le jus apporte son lot incroyable de vitamines et minéraux. Le smoothie, quant à lui, vient donner un petit coup de pouce au système digestif à cause de toutes les fibres qu'il contient. Il « bourre » plus que le jus.

Voici une délicieuse recette aux bleuets et à l'avocat.

Smoothie aux bleuets et à l'avocat

Durée de préparation : 5 minutes
Rendement : 4 tasses

Ingrédients :

1 Avocat bien mûr
2 tasses (500 ml) de bleuets surgelés
½ tasse (125 ml) de yogourt nature
2 tasses (500 ml) de jus d'ananas 100% pur



Mode de préparation

1. Mettre tous les ingrédients dans le mélangeur et actionner à la puissance maximale.
2. Verser dans des verres et déguster.



Défi OSEntreprendre

Les nouveaux entrepreneurs de la grande région de Saint-Hyacinthe invités à participer

Le Défi OSEntreprendre, connu jusqu'à tout récemment sous le nom de Concours québécois en entrepreneuriat, est lancé aujourd'hui au niveau local. Dans le cadre de cette 18e édition du concours, la MRC des Maskoutains, en collaboration avec la Chambre de commerce et de l'industrie Les Maskoutains et Saint-Hyacinthe Technopole, invite les nouveaux entrepreneurs de la grande région de Saint-Hyacinthe à déposer leur candidature. Ils ont jusqu'au 14 mars, à 16 heures, pour le faire.

Les entrepreneurs, de 18 ans ou plus, qui ont créé leur entreprise ou qui sont en voie de le faire peuvent soumettre leur projet à ce concours qui, chaque année, constitue un événement à ne pas manquer.

Sur la scène locale, les entrepreneurs les plus méritants de la MRC des Maskoutains seront récompensés par une bourse de 500 \$. De plus, les gagnants de la finale locale accéderont aux autres échelons du concours et courront ainsi la chance de remporter l'une des bourses de 10 000 \$ (1er prix) ou de 5 000 \$ (2e prix) offertes au niveau national.

Admissibilité et catégories

Tout adulte (ou groupe d'adultes) d'au moins 18 ans résidant au Québec et ayant la citoyenneté canadienne ou le statut de résident permanent est éligible. Un entrepreneur ou un groupe d'entrepreneurs peut soumettre un seul projet en Création d'entreprise par édition, et ce dernier doit être inscrit dans une seule catégorie. Les candidats doivent fournir un plan d'affaires qui inclut des prévisions d'affaires sur deux ans.

Pour être éligibles, les projets d'affaires ou entreprises ne doivent pas avoir obtenu de revenus de vente avant le 1er avril 2015, c'est-à-dire qui n'ont pas eu de commandes ou de contrats, en voie de réalisation ou réalisés, qu'ils soient encaissés ou non avant cette date.

Dans le cas de projets visant la création d'une entreprise, son démarrage doit être fixé, au plus tard, au 31 décembre 2016.

Les entreprises sont classées dans l'une ou l'autre de ces catégories :

- Bioalimentaire;
- Commerce;
- Économie sociale;
- Exploitation, transformation, production;
- Innovations technologique et technique;
- Services aux entreprises;
- Services aux individus.

Les entrepreneurs ayant participé au concours il y a plus de cinq ans, et dont l'entreprise a pris de l'expansion depuis, peuvent poser leur candidature au Prix Réussite inc. Les dossiers pour cette catégorie seront évalués au niveau régional et les gagnants accéderont à la grande finale nationale.

Une tonne de fierté

Le Défi OSEntreprendre constitue une opportunité unique de rayonnement et une magnifique reconnaissance pour les nouveaux entrepreneurs du Québec. Le concours est un puissant générateur de fierté qui prend racine dans la mobilisation des réseaux pédagogiques, économiques et sociaux partout au Québec, et ce, depuis 2008.

Pour toute information et pour s'inscrire au niveau local, veuillez communiquer avec madame Nathalie Delorme, conseillère au développement entrepreneurial et mentorat, à la MRC des Maskoutains, au 450 768-3007 ou par courriel à ndelorme@mrcmaskoutains.qc.ca.

Source :

Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001 dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca



Programme RénoRégion

La MRC des Maskoutains disposera d'une enveloppe budgétaire de 72 000 \$

La MRC des Maskoutains bénéficie d'une enveloppe budgétaire de 72 000 \$ dédiée au Programme RénoRégion à la suite d'une entente signée avec la Société d'Habitation du Québec. Ce programme a pour objectif d'aider financièrement les propriétaires-occupants à revenu faible ou modeste qui vivent en milieu rural à exécuter des travaux pour corriger les défauts majeurs que présente leur résidence.

En vigueur depuis décembre 2015, il résulte de la fusion des programmes RénoVillage et Réparations d'urgence pour lesquels les enveloppes budgétaires étaient épuisées depuis 2013.

RénoRégion offre une aide financière sous forme de subvention pouvant atteindre 95 % du coût reconnu pour la réalisation des travaux admissibles sans toutefois dépasser une somme maximale de 12 000 \$ par bénéficiaire. Les résidences éligibles à ce programme sont celles dont la valeur, sans le terrain, est évaluée à 100 000 \$ ou moins.

Pour soumettre une demande

Les citoyens intéressés sont invités à s'adresser à la MRC des Maskoutains ou au bureau de leur municipalité pour obtenir le formulaire d'inscription et des informations sur les critères d'admissibilité et les travaux reconnus aux fins du programme.

Dès réception du formulaire, la MRC assurera le suivi du dossier en effectuant les inspections nécessaires, l'accompagnement pour la préparation de devis pour les travaux, le suivi de l'approbation de la demande par la SHQ, le suivi de la réalisation des projets et l'octroi du financement.

La date limite d'inscription est le **31 mars 2016**. Pour de plus amples informations, communiquez avec madame Émilie Petitclerc de la MRC des Maskoutains, au 450 774-3159 afin de laisser vos coordonnées et notre représentant vous contactera afin de valider votre admissibilité et celle des travaux à effectuer.

Source :

Denyse Bégin
Agente de communication
MRC des Maskoutains
450 768-3001
dbegin@mrcmaskoutains.qc.ca

ÉCOLO ± ÉCONO

TRANSPORT COLLECTIF

LOISIRS

ÉTUDES

L'autobus
près de chez vous!

CINÉMA

TRAVAIL

Je m'inscris gratuitement et
je m'informe au 450 774-3173
tcollectif@mrcmaskoutains.qc.ca
www.mrcmaskoutains.qc.ca

ACTIVITÉS

FAMILLE

AMIS

conceptinc.qc.ca

 MRC des
Maskoutains
Un monde à votre mesure

La grande
région
de **Saint-
Hyacinthe**
Terre d'innovation

LA PRÉSENTATION / SAINT-BARNABÉ-SUD / SAINT-BERNARD-DE-MICHAUVILLE
SAINT-DAMASE / SAINT-DOMINIQUE / SAINTE-HÉLÈNE-DE-BAGOT
SAINTE-MADELEINE / SAINTE-MARIE-MADELEINE / SAINT-HUGUES
SAINT-HYACINTHE / SAINT-JUDE / SAINT-LIBOIRE / SAINT-LOUIS / SAINT-PIE
SAINT-MARCEL-DE-RICHELIEU / SAINT-SIMON / SAINT-VALÉRIEN-DE-MILTON



Gérer les cendres pour éviter un incendie!

Il est interdit depuis quelques années de jeter les cendres dans les poubelles ou les bacs bruns.



Pour éviter des drames, il est recommandé de déposer les cendres dans un **contenant métallique, à l'épreuve du feu** et à fond surélevé, muni d'un couvercle. Ce contenant doit être laissé à **l'extérieur** à plus d'un mètre de toute matière combustible (maison, cabanon, abri temporaire, haie, clôture...). De plus, une **pelletée de neige devrait y être déposée** à chaque fois que vous y déposez des cendres chaudes. La neige fondra sous l'effet de la chaleur et contribuera à l'extinction des tisons. Finalement, il est suggéré de **brasser** les cendres pour favoriser leur refroidissement puisque même une petite chaleur est un signe que les cendres peuvent encore causer un incendie.

Ultimement, avant d'en disposer, il vaut mieux **prendre tout le temps** nécessaire pour s'assurer qu'elles ne représentent plus aucun danger. Lorsque les cendres sont entièrement refroidies, on peut en disposer sur les terrains gazonnés, dans les plates-bandes et le long des haies (elles servent d'engrais et rechargent le sol en minéraux) ou simplement sur une partie du terrain où il y a moins de circulation. Lorsque les cendres sont disposées sur le terrain, il est toujours recommandé de les **recouvrir de neige**.

*Prenez note que votre compte de taxes pour l'année 2016 vous parviendra d'ici le **29 février prochain**. Si vous ne l'avez pas reçu à cette date, veuillez communiquer avec nous en composant le 450 793-2811 poste 21.*

***La Régie salue l'annonce du ministre Heurtel :
Contribution financière supplémentaire, moins de gaz à effet de serre***

À peine cinq jours après avoir été reconduit dans ses fonctions de ministre du Développement Durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques par le premier ministre Philippe Couillard, qui lui réitérait alors toute sa confiance, M. David Heurtel s'est déplacé à Saint-Hyacinthe afin d'annoncer une contribution financière supplémentaire de 22,1 M\$ pour le projet bonifié de traitement des matières organiques par biométhanisation. Pour ce faire, il était accompagné du secrétaire parlementaire du ministre de l'Infrastructure et des Collectivités, M. Pablo Rodriguez, de la députée marraine de la circonscription de Saint-Hyacinthe Mme Nicole Ménard et du président directeur général de RECYC-QUÉBEC, monsieur Dany Michaud. En agissant ainsi, il a réaffirmé son appui au leadership de la région maskoutaine et tout spécialement à la Ville de Saint-Hyacinthe, qui a développé une expertise à l'égard de ce mode de traitement des matières résiduelles.

En effet, depuis quelques années, la Ville de Saint-Hyacinthe a démontré son intérêt environnemental en implantant une usine de biométhanisation et un Centre de valorisation des matières organiques afin de recycler non seulement ses boues municipales et le contenu des bacs bruns collectés par la Régie sur le territoire de ses 25 municipalités membres, mais également les résidus organiques générés par de nombreuses entreprises agroalimentaires implantées sur le territoire. Ces interventions permettront à terme de réduire de façon importante la quantité de matières dirigées vers l'enfouissement dans le respect de la Politique de gestion des matières résiduelles et du Plan d'action du gouvernement du Québec ainsi que du Plan conjoint de gestion des matières résiduelles des MRC d'Acton et des Maskoutains.

Après avoir complété une première phase au coût d'environ 9 M\$ pour laquelle le gouvernement du Québec avait octroyé une aide financière de 5,67 M\$, la deuxième phase du projet s'est amorcée avec l'objectif de traiter environ 87 000 tonnes de matières organiques. Le gouvernement du Québec avait alors accepté de verser 14,4 M\$ et le gouvernement du Canada 11,4 M\$ pour la réalisation de cette seconde phase du projet. Devant le succès du projet, les attentes à l'égard de celui-ci et la contribution gouvernementale supplémentaire de 22,1 M\$, la deuxième phase a été bonifiée et l'investissement s'élèvera plutôt à 72 M\$ afin de permettre le traitement annuel de 192 850 tonnes de matières organiques qui pourront ainsi être détournées de l'enfouissement.

Le président de la Régie, monsieur Guy Bond a assisté à l'annonce et s'est montré très satisfait de celle-ci «...depuis de nombreuses années la Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains a favorisé une sensibilisation à la saine gestion des matières résiduelles sur son territoire et les citoyens supportent les gestionnaires municipaux qui contribuent à promouvoir une telle gestion. Les investissements annoncés par le gouvernement et la Ville de Saint-Hyacinthe favoriseront ultimement l'atteinte de ces objectifs, la réduction de l'émission de gaz à effet de serre et la création d'emploi spécialisés en gestion de matières résiduelles, tout en consolidant notre leadership régional. Nous avons toutes les raisons d'en être fiers...».

MUNICIPALITÉ DE SAINT-LIBOIRE

AVIS PUBLIC

Assemblée publique de consultation – Modification au règlement de zonage

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES PAR LE PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97/65-16 AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES USAGES DE LA CLASSE «INDUSTRIEL LÉGER» AINSI QUE LES GYMNASES ET LES CLUBS ATHLÉTIQUES DE LA CLASSE «RÉCRÉATIF ET DE LOISIR INTÉRIEUR» DANS LA ZONE C-8 ET D'AUTORISER LA MIXITÉ DES USAGES DANS CETTE ZONE

AVIS EST DONNÉ par la soussignée à l'effet que le Conseil municipal tiendra une séance publique de consultation quant à l'objet et aux conséquences d'un projet de règlement intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de permettre les usages de la classe «industriel léger» ainsi que les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur» dans la zone C-8 et d'autoriser la mixité des usages dans cette zone».

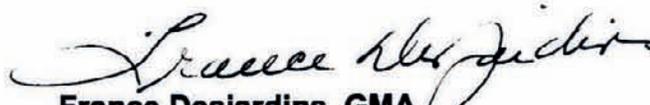
Ce projet de règlement a été adopté lors d'une séance du Conseil municipal tenue le 02 février 2016 et il contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

L'objet de ce projet de règlement est de modifier les usages autorisés dans la zone C-8 en ajoutant la classe d'usage «industriel léger» et spécifiquement les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur». De plus, ce règlement autorisera aussi la mixité des usages dans la zone C-8.

La séance de consultation publique se tiendra **mardi, le 1^{er} mars 2016, à 20 heures**, à la salle du Conseil située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire. Au cours de la séance publique, le projet de règlement sera expliqué et les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer sur ce sujet seront entendus.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au Bureau municipal situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire durant les heures régulières d'ouverture. Toute personne intéressée peut donc en prendre connaissance en se présentant au bureau municipal.

DONNÉ à Saint-Liboire, ce 03 février 2016


France Desjardins, GMA
Directrice générale et secrétaire-trésorière

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Liboire, tenue le 2 février 2016, à 20 h, à la salle du Conseil, située au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.

Sont présents :

Mesdames les conseillères Guylaine Morin et Nadine Lavallée.

Messieurs les conseillers Yves Winter, Nicolas Proulx et Claude Vadnais.

Formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire, Denis Chabot.
Est également présente, Madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière.

Madame Johanne Grégoire, conseillère est absente de la rencontre.

1. PRÉAMBULE

1.1 Ouverture de la séance

Denis Chabot, maire, constate le quorum à 20 h et souhaite la bienvenue aux personnes présentes. France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière, est également présente et agit à titre de secrétaire d'assemblée.

1.2 Adoption de l'ordre du jour

Résolution 2016-02-37

Il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé de la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé par la directrice générale et secrétaire-trésorière en laissant le point 12 « divers » ouvert.

1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016

Résolution 2016-02-38

Il est proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé du conseiller Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 janvier 2016 soit adopté tel que présenté.

2. PÉRIODE DE QUESTIONS

Le maire invite les personnes présentes à s'adresser au conseil pour des questions.

3. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET FINANCEMENT

3.1 Adoption des comptes payés – décembre 2015 & 2016

Résolution 2016-02-39

Il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes payés du mois de décembre 2015, janvier & février 2016 totalisant la somme de 201 649,89 \$, en plus des salaires versés au montant de 34 650,90 \$ et d'en ratifier le paiement.

FACTURES PAYÉES

ADMINISTRATION:

ADT Canada	Frais de surveillance ajustement - HDV	41,02 \$
ADMQ	Cotisation annuelle - dir.gén.	496,69 \$
	Guide de gestion des documents municipaux	94,28 \$
Bell Mobilité Pagette	Frais pagette - maire	20,97 \$
Centraide Richelieu-Yamaska	Remise de dons des employés (d.a.s.)	255,00 \$
Comité de la Rivière Noire	Contribution 2016	250,00 \$
Comité pour Ruisseau Vandal	Appui financier 2016	100,00 \$
Comité revitalisation Riv.Chibouet	Appui financier 2016	100,00 \$
Corp. Informatique Bellechasse	Services techniques 2016	4 702,48 \$
Desjardins Sécurité Financière	Cotisations R.R.S. - décembre	4 846,62 \$
Fédération Québécoise des mun.	Formation 5 élus - 19 mars 2016	1 523,42 \$
	Adhésion 2016	3 042,79 \$
Financière Manuvie	Assces coll. - février 2016	2 484,27 \$
Formules Municipales	Papeterie	90,04 \$
Groupe CCL	Papeterie	789,88 \$
Horizon Graphique inc.	Feuilles pour procès-verbaux	328,83 \$
Hydro-Québec	21 Place Mauriac	1 669,61 \$
Lapierre A. Gestion documentaire	Gestion des archives	5 326,92 \$
Lavallée Nadine	Remb. divers achats pour coin des Zados	115,62 \$
Marché Sylvain Martel	Produits nettoyants - HDV	25,63 \$
Megaburo inc.	Frais de copie	109,52 \$
Ministre du Revenu du Québec	DAS de décembre 2015	15 214,40 \$
Monty Sylvestre, conseillers juridiques	Honoraires prof. - dossier général	900,31 \$
MRC Les Maskoutains	MAJ du rôle d'évaluation	623,41 \$
	Travaux cours d'eau Fontaine et Delorme	2 390,02 \$
	Adhésion 2016	50,00 \$
OBV Yamaska	Location de tables - souper MRC	119,57 \$
Party Tente	Mosaïque des élus	574,88 \$
Patrick Roger, photographie	Produits nettoyants - HDV	142,28 \$
Produits Sanitaires RPS	DAS - décembre 2015 (taux réduit)	5 324,28 \$
Receveur Général du Canada	DAS - décembre 2015 (taux régulier)	314,25 \$
	Fleurs - décès de M. Caouette	91,98 \$
Rita Fleuriste	Centres de tables - souper MRC	206,95 \$
Serres Beaugregard inc.	Timbres	1 465,93 \$
Société Canadienne des postes	Frais de tél. et fax - bureau municipal	488,64 \$
Sogetel	Frais avis de mutations de novembre	12,00 \$
Visa (Registre foncier)	Diner des fêtes des employés	79,91 \$
Visa (Rotisserie St-Hubert)	Frais de validation de permis de conduire	1,65 \$
Visa (SAAQ)	Timbres	97,73 \$
Visa (Soc.Canadienne des postes)		

BIBLIOTHEQUE:

Editions Récré-Jeux	Abonnement à Coup de pinceau	39,73 \$
Girouard Julie	Remb. achat de livres	454,76 \$
Presse Commerce	Abonnement service annuel (revues)	272,67 \$
Sogetel	Frais tél. - Biblio	70,05 \$

Visa	Renouvellement de diverses revues	213,48 \$
------	-----------------------------------	-----------

LOISIRS:

Loisirs St-Liboire	Subvention de fonctionnement	9 936,00 \$
--------------------	------------------------------	-------------

SERVICE INCENDIE:

ADT Canada inc.	Frais de surveillance ajustement - caserne	18,11 \$
Ass.des chefs en sécurité incendie	Cotisation du chef incendie	281,69 \$
Batteries Expert Acton	Boites de piles	108,35 \$
Bell Mobilité	Frais cellulaire	19,44 \$
Bell Mobilité pagette	Frais pagettes	267,35 \$
EducExpert	Formation pompiers 1 - 1 ^{er} versement	4 435,74 \$
Extincteurs Milton	Recharge cylindres et extincteurs	572,52 \$
Hydro-Québec	162 rue Gabriel	1 704,33 \$
Morier Alexandre	Remboursement matériaux pour formation	70,98 \$
PG Solutions	Contrat d'entretien du logiciel Première ligne	896,89 \$
Restaurant Le Lib	Repas des fêtes des pompiers	400,00 \$
Sogetel	Frais de communication - caserne	211,14 \$

URBANISME:

Combeq	Cotisation 2016 - inspectrice	373,67 \$
Editions Yvon Blais inc.	Loi aménagement MAJ # 17	56,65 \$
Formules municipales	Papeterie	90,05 \$

VOIRIE ET HYGIÈNE DU MILIEU:

ADT Canada	Fr. de surveillance gar.et aqued. Ajustement	48,35 \$
APSAM	Formation Trav.publics et de construction - F.L.	300,00 \$
Aquatech	Services techniques - décembre	2 538,54 \$
Bauval - tech-Mix	Asphalte froide	254,55 \$
Bell Gaz	Chauffage - garage	343,91 \$
Bell Mobilité	Frais cellulaires - travaux publics	204,22 \$
Carrières de St-Dominique	Sel à déglacer	1 891,33 \$
	Abrasif	7 979,08 \$
Chem Action inc.	Pièces pour pompes doseuses	371,37 \$
Chemco inc.	Produits chimiques - aqueduc	1 359,81 \$
Consumaj	Rencontre puits rue des Cèdres	372,52 \$
Contrôle P.M. inc.	Problème de vanne - aqueduc	519,87 \$
	Rempl. Sonde de niveau réservoir	1 935,56 \$
	Rempl. Sonde du puits # 3	2 466,84 \$
Conval québec	Achat de 2 actuateurs - aqueduc	4 433,16 \$
CST Canada	Carburant	1 686,78 \$
Davault Jean Junior	Aide - avis d'ébullition	210,00 \$
Dion Gérard & fils	Divers travaux - aqueduc, garage, lum.de rues	3 753,26 \$
Donais & Fils	Diverses pièces et matériaux - garage, usine	385,76 \$
Excavation Sylvain Plante	Nettoyage de fossés au 9e Rang	6 944,51 \$
Ferme Cerpajo	Déneigement des rues - 1er versement	6 754,78 \$

Groupe Environex	Analyses eau brute de nov. et eaux usées	494,57 \$
Groupe Maska	Diverses pièces et produits d'entretien- garage	310,21 \$
Hetek Solution	Étalonnage appareil 4 gaz - épuration	356,85 \$
Hydro-Québec	11 rue Lemonde	750,15 \$
	210 route Quintal	99,80 \$
	Eclairage public	840,88 \$
	110 Terrasse Bagot	3 710,74 \$
	105 rue Lacroix	2 907,69 \$
Javel Bois-Francis inc.	Chlore - aqueduc	985,75 \$
Pavages Maska inc.	Déc. # 3 - pav. Gabriel et Pâquette+50% retenue	52 089,35 \$
Pétroles Irving	Carburant, livres d'inspection	387,88 \$
Régie Interm. d'Acton et maskoutains	Ordures et redevances - décembre	6 832,69 \$
	Recyclage - décembre	1 979,83 \$
	Organique - décembre	1 931,67 \$
	Programme vidange installations sept.-1 ^{er} vers.	1 710,00 \$
	Quote-part 2016 - 1 ^{er} versement	5 134,25 \$
Sogetel	Frais tél. - épuration	87,23 \$
	Frais tél. - aqueduc	187,80 \$
	Frais tél. - garage	129,08 \$
Vacuum Drummond	Nettoyage de fossés au 9e Rang	963,89 \$
	TOTAL DES COMPTES PAYÉS	201 649,89 \$
Salaires versés	Janvier	34 650,90 \$

3.2 Adoption des comptes à payer

Résolution 2016-02-40

Considérant la liste des comptes à payer qui est présentée;

Considérant que les fonds sont disponibles pour effectuer le paiement de ces comptes aux postes budgétaires concernés;

Il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé du conseiller Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter la liste des comptes à payer totalisant la somme de 18 880,55 \$ et d'autoriser la directrice générale à en effectuer le paiement à même le fonds général d'administration.

FACTURES À PAYER

BIBLIOTHEQUE:

Réseau Biblio de la Montérégie	Tarification annuelle 2016	16 311,68 \$
	Frais annuels d'exploitation 2016	2 568,87 \$
	TOTAL DES COMPTES À PAYER	18 880,55 \$

3.3 Mandater personne-ressource auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux

Résolution 2016-02-41

Considérant l'activité Saint-Liboire en Fête, édition 2016;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents que madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire soit désignée comme personne-ressource pour la demande de licence de tirage pour l'activité de moitié-moitié auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux.

3.4 Autorisation de signataire auprès de la Régie des alcools, des courses et des jeux

Résolution 2016-02-42

Considérant l'activité Saint-Liboire en Fête, édition 2016;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser madame France Desjardins, directrice générale et secrétaire-trésorière de la municipalité de Saint-Liboire à agir pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire pour procéder à l'obtention d'un permis de réunion pour servir des boissons alcooliques lors d'un événement public tenu à l'extérieur dans une rue ou un site fermé.

3.5 Subvention amélioration du réseau routier

Résolution 2016-02-43

Considérant les travaux de pulvérisation, de pavage et de rechargement dans les rues Saint-Joseph, Chicoine, Croteau et le chemin Pénelle;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- que le conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins mentionnés plus haut pour un montant subventionné de 76 667 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.
- que les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

3.6 Congrès de l'ADMQ – participation de la directrice générale

Résolution 2016-02-44

Considérant que l'Association des Directeurs municipaux du Québec tiendra son congrès annuel à Québec les 15, 16 et 17 juin 2016 au Centre des Congrès et que la directrice générale désire y participer;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé du conseiller Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'autoriser l'inscription de la directrice générale au Congrès annuel de l'ADMQ les 15, 16 et 17 juin 2016;
- d'autoriser le paiement des frais d'inscription de 503 \$ plus les taxes applicables;
- d'autoriser les frais d'hébergement pour 3 nuits, frais de déplacement et repas, sur présentation de pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

3.7 Congrès de la COMBEQ – participation de l'inspectrice des bâtiments

Résolution 2016-02-45

Considérant que la Corporation des officiers municipaux en bâtiment et en environnement (COMBEQ) tiendra son congrès annuel à l'Hôtel Universel Rivière-du-Loup les 28, 29 et 30 avril 2016 et que l'inspectrice désire y participer;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'autoriser l'inscription et la participation de Janie Rondeau au congrès de la COMBEQ qui se tiendra à Rivière-du-Loup les 28, 29 et 30 avril 2016;
- D'autoriser le paiement des frais d'inscription de 550 \$ plus les taxes applicables;
- D'autoriser les frais d'hébergement pour 3 nuits à l'Hôtel Universel Rivière-du-Loup, frais de déplacements et de repas, sur présentation de pièces justificatives et selon la réglementation en vigueur à cet effet.

3.8 Matinées gourmandes – participation 2016

Résolution 2016-02-46

MATINÉES GOURMANDES – ÉDITION 2016 – DÉCLARATION D'INTÉRÊT DE PARTICIPATION

Considérant la reconduction du projet des Matinées gourmandes, pour l'édition 2016, chapeauté par le Développement économique de la MRC des Maskoutains (DEM) et financé dans le cadre du Pacte rural maskoutain;

Considérant que cet évènement vise à faire la promotion de l'achat local, à donner une visibilité et à permettre un développement des entreprises agroalimentaires tout en mobilisant les citoyens d'un milieu;

Considérant que les Matinées gourmandes sont offertes à un maximum de neuf municipalités rurales, à raison d'une visite par municipalité, un samedi de 9 h à 13 h;

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire est intéressée à accueillir les Matinées gourmandes sur son territoire, durant la saison estivale, vu les retombées économiques sur la municipalité et le milieu agricole;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De déclarer l'intérêt de la Municipalité de Saint-Liboire à recevoir, sur son territoire, les Matinées gourmandes, un samedi de 9 h à 13 h, préférablement le 18 juin 2016 ;

De s'engager à fournir les infrastructures essentielles à la tenue de l'évènement, dont une salle permanente possédant les services sanitaires et électriques, un accès à l'eau potable, une cuisinette, 25 tables et 40 chaises, ainsi qu'un accès à un réfrigérateur; et

De s'engager à fournir une personne ressource (bénévole ou employé) qui travaillera à la mise en place de la Matinée gourmande sur son territoire, un samedi de 9 h à 13 h, préférablement le 18 juin 2016 ;

De s'impliquer à organiser, en partenariat avec son milieu, des activités connexes à l'évènement des Matinées gourmandes.

3.9 Débloquer budget pour achat d'ameublement (tables, chaises et autres)

Résolution 2016-02-47

Considérant que les tables et chaises de la salle Jean XXIII sont devenues trop désuètes et que nous devons procéder à leur remplacement ;

Considérant le réaménagement du bureau et le besoin de changer du mobilier ;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder à débloquer un montant de 2 500 \$ déjà adopté au budget de l'année pour faire l'achat de tables (environ 12 rectangles), chaises (environ 70) et autres mobiliers, s'il y a lieu, et d'en effectuer le paiement.

3.10 Mandat pour protection de documents sur le « web »

Résolution 2016-02-48

Considérant que nous devons nous assurer que tous les documents placés sur le site web de la municipalité sont protégés adéquatement ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de mandater M. David Fredette de Vision Info à sécuriser les documents placés sur le site web de la municipalité et ce, pour un montant maximal de 10 heures, soit environ 700 \$ plus les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

3.11 Autorisation pour transmettre le calendrier de conservation des archives

Résolution 2016-02-49

Attendu qu'en vertu de l'article 7 de la *Loi sur les archives* (L.R.Q., chap. A-21.1), tout organisme public doit établir et tenir à jour un calendrier de conservation de ses documents ;

Attendu qu'en vertu du troisième alinéa de l'article 8 de cette loi, tout organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe doit, conformément au règlement, soumettre à l'approbation de Bibliothèque et Archives nationales du Québec son calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Liboire est un organisme public visé au paragraphe numéro 4 de l'annexe de cette loi ;

Attendu que la Municipalité de Saint-Liboire n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature ou que son règlement ne prévoit pas la matière de la présente résolution ;

Il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé de la conseillère Guylaine Morin et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'autoriser la directrice générale, France Desjardins à signer le calendrier de conservation et toute modification relative à l'addition de nouveaux documents ou relative aux documents destinés à être conservés de manière permanente, et à soumettre ce calendrier ou cette modification à l'approbation à Bibliothèque et Archives nationales du Québec pour et au nom de la municipalité de Saint-Liboire.

3.12 Demande de l'école Henri-Bachand pour acquitter les frais de transport des élèves afin de participer au Défi SQ qui se tiendra le 17 juin 2016

Résolution 2016-02-50

Considérant la demande de l'école Henri-Bachand à l'effet que la municipalité puisse acquitter les frais de transport des élèves afin qu'ils participent au Défi SQ qui se tiendra le 17 juin 2016 à Saint-Hugues ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement d'une partie des frais de transport des élèves de l'École Henri-Bachand lors du Défi SQ qui se tiendra le 17 juin 2016 à Saint-Hugues le tout au montant de 1 000 \$ pour un total de 5 autobus qui transporteront les 282 élèves et d'en effectuer le paiement.

3.13 Les Fleurons du Québec – Édition 2016-2018

Résolution 2016-02-51

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire désire voir reconnaître officiellement les efforts de ses citoyens et ses efforts pour verdir l'environnement et embellir le milieu de vie des citoyens de Saint-Liboire au moyen d'aménagements horticoles ;

Considérant que la Municipalité constate les efforts des citoyens pour ce faire ;

Considérant qu'il existe un programme qui permet à la Municipalité de voir reconnaître ces efforts, soit les Fleurons du Québec ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à Les Fleurons du Québec et de demander la classification de la Municipalité de Saint-Liboire pour l'édition 2016-2018 au tarif triennal de 1 132 \$.

3.14 Débloquer le montant du budget total pour la rénovation du bureau

Résolution 2016-02-52

Considérant les travaux de réaménagement des locaux administratifs de la municipalité ;

En conséquence il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents de débloquer le montant de 20 000 \$ déjà adopté au budget de l'année pour finaliser les travaux occasionnés par le réaménagement des locaux afin de palier aux divers frais non prévus à l'estimé de l'entrepreneur (de 12 500\$ déjà octroyé par la résolution #2016-01-08), entre autre l'électricité, plancher de la salle, ameublement et autres, et d'en effectuer le paiement.

4. SÉCURITÉ PUBLIQUE

4.1 Paiement de la facture d'ÉducExpert

Résolution 2016-02-53

Considérant la réception d'une facture d'ÉducExpert le 12 janvier dernier en complément ou réajustement à la formation de pompier 1 pour 3 candidats ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Nadine Lavallée, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de ladite facture au montant de 2 665,82 \$ pour la formation de pompier 1 pour 3 candidats étant donné le fait que l'École Nationale des Pompiers a procédé à l'augmentation de leurs frais suite à l'annonce faite par le gouvernement que les municipalités pouvaient se prévaloir d'une subvention gouvernementale. ***À noter que dorénavant pour les prochaines formations à venir il sera statué qu'aucune hausse ne sera admise. La municipalité paiera le montant mentionné au contrat, sans augmentation de tarif.***

4.2 Décision / retraite du lieutenant et pompier Serge Desjardins

Résolution 2016-02-54

Considérant la décision de M. Serge Desjardins de se retirer de son poste de pompier et lieutenant du Service de Sécurité Incendie de Saint-Liboire, après plusieurs années de loyaux services;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'accepter la décision de retrait effective en date du 25 janvier 2016 de monsieur Serge Desjardins à titre de pompier et lieutenant après 27 années de loyaux services au Service de Sécurité Incendie de Saint-Liboire.

Les membres du conseil tiennent à remercier chaleureusement M. Desjardins pour les nombreuses années passées au sein du Service de Sécurité Incendie de Saint-Liboire et lui souhaite la meilleure des chances dans ses projets d'avenir.

5. TRANSPORT ROUTIER

5.1 Offre de location de vêtements de travail – service d'uniformes

Résolution 2016-02-55

Considérant que le conseil municipal désire que ses employés des travaux publics, voirie, aqueduc et égout soient identifiés aux couleurs de la municipalité afin de bien la représenter;

Considérant que deux soumissions concernant la location de vêtements de travail ont été demandées et reçues;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Nicolas Proulx, appuyé du conseiller Yves Winter et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- D'accepter l'offre de Québec Linge pour la location de vêtements de travail au montant annuel d'environ 1 800 \$ taxes incluses ;
- De faire l'achat de manteaux 4 saisons pour lesdits employés de plus que l'inspectrice en bâtiment identifiés aux couleurs de la municipalité dont la valeur approximative (avant les taxes) est de 189,99 \$ / employé;
- D'accorder l'achat de bottes de sécurité, au besoin, pour chacun desdits employés identifiés à la présente d'un montant maximal de 150 \$, avec l'autorisation de la directrice générale et sur présentation de pièces justificatives;
- Et d'effectuer le paiement de tous les items mentionnés à la présente.

5.2 Achat de divers équipements pour la voirie, l'aqueduc et l'égout

Résolution 2016-02-56

Considérant que le coordonnateur a dressé une liste de pièces et d'équipements que la voirie, l'aqueduc et l'égout auront besoin en cas de réparations aux divers réseaux;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser l'achat des pièces et équipements contenus dans la liste du soumissionnaire Huot, datée du 26/10/2015 au montant d'environ 17 800 \$ plus les taxes applicables, et d'en effectuer le paiement.

6. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT

6.1 Paiement Nuvac Éco-Science inc.

Résolution 2016-02-57

Considérant le besoin de faire l'achat de bactocharge chez Nuvac Éco-Science inc. pour l'usine d'épuration des eaux usées;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents de procéder au paiement de la facture de bactocharge à Nuvac Éco-Science inc. pour l'usine d'épuration des eaux usées, facture au montant de 2 202,92 \$ incluant les taxes applicables et d'en effectuer le paiement.

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

7.1 Dépôt de la liste des permis et certificats émis

Une liste, datée du 31 janvier 2016, des permis et certificats émis est déposée représentant quatre (4) permis pour un montant total de 25 001 \$ par la directrice générale séance tenante.

7.2 Adoption du règlement d'urbanisme – règlement #86-97/64-16

Règlement numéro 86-97/64-16 amendant le règlement de zonage afin de modifier la définition de hauteur

Résolution d'adoption du règlement

Résolution 2016-02-58

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la définition de hauteur du règlement de zonage no 86-97 est incomplète et problématique;

Considérant qu'il est opportun de bonifier cette définition;

Considérant que les précisions proposées vont aider à uniformiser l'application et contribuera à éviter des écarts importants entre la hauteur finale des terrains;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la problématique et propose les modifications suivantes;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 1^{er} décembre 2015;

Considérant que le Conseil municipal a tenu une assemblée publique de consultation le 12 janvier 2016 afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

Considérant que la directrice générale et secrétaire-trésorière a déposé son certificat à l'effet qu'aucune demande d'approbation référendaire n'a été faite en date du 22 janvier 2016 ;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption ;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé du conseiller Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter le règlement numéro 86-97/64-16 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de modifier la définition de hauteur».

- **Toute personne intéressée par ce règlement peut en prendre connaissance en se présentant, pendant les heures habituelles d'ouverture, au Bureau de la Municipalité situé au 21, Place Mauriac à Saint-Liboire.**

7.3 Premier projet de règlement #86-97 / 65-16 amendant le règlement de zonage –

Avis de motion

Résolution 2016-02-59

Avis de motion est donné par le conseiller Claude Vadnais à l'effet que lors d'une prochaine séance, ordinaire, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 86-97/65-16 *amendant le règlement de zonage afin de permettre les usages de la classe «industriel léger» ainsi que les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur» dans la zone C-8 et d'autoriser la mixité des usages dans cette zone.*

L'objet de ce règlement est de modifier les usages autorisés dans la zone C-8 en ajoutant la classe d'usage «industriel léger» et spécifiquement les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur». De plus, ce règlement autorisera aussi la mixité des usages dans la zone C-8.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent projet de règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 86-97 / 65-16

RÈGLEMENT AMENDANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE AFIN DE PERMETTRE LES USAGES DE LA CLASSE «INDUSTRIEL LÉGER» AINSI QUE LES GYMNASES ET LES CLUBS ATHLÉTIQUES DE LA CLASSE «RÉCRÉATIF ET DE LOISIR INTÉRIEUR» DANS LA ZONE C-8 ET D'AUTORISER LA MIXITÉ DES USAGES DANS CETTE ZONE

Attendu que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Attendu que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Attendu que la municipalité a reçu une demande afin de permettre les usages de la classe «industriel léger» ainsi que les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur» dans la zone C-8 et afin d'autoriser l'utilisation d'un terrain de cette zone sous la forme d'usage mixte ;

Attendu que les usages présentement autorisés dans la zone sont relativement semblables aux usages que le demandeur souhaite voir autorisés ;

Attendu que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et propose les modifications suivantes ;

Attendu que le Conseil municipal tiendra une assemblée publique de consultation afin d'expliquer les modifications proposées et d'entendre les avis des personnes et organismes intéressés;

EN CONSÉQUENCE, il est par le présent règlement numéro 86-97 / 65-16 décrété et statué ce qui suit:

Article 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

Article 2

L'article 7.1, relatif à l'utilisation d'un terrain et l'usage des bâtiments, est modifié en ajoutant l'article suivant:

« 7.1.6 Disposition particulière à la zone C-8

La mixité des usages dans un même bâtiment est autorisée dans la mesure où ces usages sont autorisés dans la zone C-8.»

Article 3

Le tableau A de l'article 27.4 concernant les usages et normes d'implantation dans les zones de type «C» est modifié pour la zone C-8 de la façon suivante :

- en ajoutant un point (usage autorisé) devant l'usage «industriel léger (IN-01)» ;
- en ajoutant un point (usage autorisé) devant l'usage «récréatif et de loisir intérieur (RL-01)»
- en ajoutant la spécification pour l'usage «récréatif et de loisir intérieur (RL-01)» : limité aux gymnases et aux clubs athlétiques.

Article 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Résolution d'adoption du premier projet de règlement

Résolution 2016-02-60

Considérant que la Municipalité de Saint-Liboire a adopté un règlement de zonage pour l'ensemble de son territoire;

Considérant que la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* permet à une municipalité de modifier son règlement de zonage;

Considérant que la municipalité a reçu une demande afin de permettre les usages de la classe «industriel léger» ainsi que les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur» dans la zone C-8 et d'autoriser l'utilisation d'un terrain de cette zone sous la forme d'usage mixte;

Considérant que les usages présentement autorisés dans la zone sont relativement semblables aux usages que le demandeur souhaite voir autorisés;

Considérant que le Comité consultatif d'urbanisme a étudié la demande et propose les modifications suivantes;

Considérant qu'un avis de motion a été donné lors de la séance régulière du 02 février 2016;

Considérant que les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et que par conséquent, ils renoncent à sa lecture lors de l'adoption;

En conséquence, il est proposé par le conseiller Yves Winter, appuyé de la conseillère Nadine Lavallée et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

- d'adopter le premier projet de règlement numéro 86-97/65-16 intitulé «Règlement amendant le règlement de zonage afin de permettre les usages de la classe «industriel léger» ainsi que les gymnases et les clubs athlétiques de la classe «récréatif et de loisir intérieur» dans la zone C-8 et d'autoriser la mixité des usages dans cette zone»;

- de tenir une assemblée publique de consultation mardi, le 1^{er} mars 2016, à 20 heures, à la salle du Conseil afin que le projet de règlement soit expliqué et les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet soient entendus.

7.4 Projet de règlement #90-97 / 11-16 sur les permis et certificats –

Avis de motion

Résolution 2016-02-61

Avis de motion est donné par le conseiller Yves Winter à l'effet que lors d'une prochaine réunion, régulière, spéciale ou d'ajournement, le Conseil adoptera, avec dispense de lecture, le règlement numéro 90-97/11-16 *amendant le règlement sur les permis et certificats afin de modifier l'exigence d'obtenir un certificat d'autorisation pour le remplacement du revêtement de toiture dans le secteur du noyau villageois du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale.*

L'objet de ce règlement est d'ajouter une spécification à l'effet qu'un certificat d'autorisation est nécessaire pour remplacer le revêtement d'une toiture dans la zone du noyau villageois du règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale et que ce certificat d'autorisation est gratuit.

Les élus confirment avoir reçu copie du présent règlement et renoncent à sa lecture lors de l'adoption.

7.5 Demande d'autorisation à la CPTAQ – 1800, 9^e rang

Résolution 2016-02-62

Considérant que la Municipalité a reçu une demande d'autorisation à la CPTAQ déposée par Monsieur Gaétan Villeneuve, agronome pour Yannick Côté et Christine Blanchard concernant le 1800, 9^e rang;

Considérant que cette demande vise à régulariser l'usage d'un bureau aménagé dans une partie d'un bâtiment accessoire existant situé dans l'aire de droits acquis de la propriété. Ce bureau a une vocation commerciale puisque Monsieur Côté l'utilise pour préparer des soumissions pour sa compagnie en maçonnerie;

Considérant que l'autorisation recherchée n'aura pas d'impact additionnel sur la protection du territoire et des activités agricoles puisque l'usage se déroule dans un bâtiment existant situé dans une aire de droits acquis;

Considérant que l'autorisation recherchée ne changera pas l'homogénéité du secteur puisque l'usage se déroule dans un bâtiment accessoire existant et qu'aucun affichage n'y figurera;

Considérant qu'il ne s'agit pas d'un immeuble protégé, donc que le projet n'aura pas de conséquence liée aux distances séparatrices relatives aux odeurs;

Considérant le maintien pour l'agriculture des ressources en eau et en sol;

Considérant que les critères de l'article 62 de la Loi applicables sont respectés;

Considérant que le règlement de zonage numéro 86-97 a été modifié afin de permettre cet usage dans le bâtiment accessoire et que la modification est entrée en vigueur le 17 décembre 2015;

Considérant que le projet respecte les conditions imposées par ce règlement;

En conséquence, il est proposé par la conseillère Guylaine Morin, appuyé du conseiller Claude Vadnais et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'appuyer la demande d'autorisation à la Commission de protection du territoire agricole du Québec et de confirmer que cette demande est conforme au règlement de zonage numéro 86-97.

8. **LOISIRS ET CULTURE**

9. **RAPPORT DES COMITÉS ET ÉVÉNEMENTS**

Les élus font rapport de leurs comités respectifs et événements qui se sont déroulés durant le mois.

Madame Guylaine Morin : Comité Rivière Noire – Comité Bassin Versant

Monsieur Yves Winter : Comité de la Politique Familiale (Municipalité Amie des Enfants) – Collectif MADA à la MRC – Loisirs – Comité Circulation Routière - MTQ

Madame Nadine Lavallée : Coin des Zados (Disco + 50 jeunes)

Monsieur Claude Vadnais : Régie intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

Monsieur Nicolas Proulx : Aucun comité

Monsieur Denis Chabot : Souper des fêtes de la MRC (16 janvier 2016)

10. **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Le maire invite les personnes présentes à poser des questions.

11. **CORRESPONDANCE**

La liste de la correspondance reçue pour la période du 12 janvier au 2 février 2016 a été remise à chaque membre du conseil.

12. **DIVERS**

13. **LEVÉE DE LA SÉANCE**

Résolution 2016-02-63

Il a été proposé par le conseiller Claude Vadnais, appuyé du conseiller Nicolas Proulx et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la séance soit clôturée à 20 h 50.

La parution de ce procès-verbal est autorisée conditionnellement à la réserve suivante: Le procès-verbal sera approuvé lors de la séance du 1^{er} mars 2016 et signé par la directrice générale (ou sa représentante) et le maire ou la personne qui présidera cette séance.

LA PROCHAINE SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

AURA LIEU

MARDI LE 1^{er} MARS 2016 À 20 HEURES

Bienvenue à tous!



**Les Serres
Beauregard inc.**

135, Rang Charlotte
Saint-Liboire QC
J0H 1R0

T 450.793.2765
F 450.793.2580

Plantes d'intérieur

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

Jean-Yves
Tremblay
arpenteur-géomètre

☎ 450-771-4224

735, avenue Sainte-Anne,
Saint-Hyacinthe,
Québec J2S 5G6
Télécopieur : 450-771-4037
Courriel : jytremblay@arpgeo.ca



Me Nathalie Dauphinais, LL.B., D.D.N.

NOTAIRE ET CONSEILLER JURIDIQUE



140, Carré du Boisé, St-Liboire
(Québec) J0H 1R0



Téléphone: (450) 793-2936
Télécopieur: (450) 793-2080

GÉRARD DION
& FILS
inc.

ENTREPRENEUR ÉLECTRICIEN
FERME-COMMERCE
INDUSTRIE-RÉSIDENCE
FOURNISSEUR DE MATÉRIEL
ÉLECTRIQUE NEUF ET USAGÉ
Pierre et Serge Dion
154, St-Patrice
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Tél.: 450.793.4481
1 800.808.4481
Fax: 450.793.4485



R.G.N.M.
Services S.E.N.C.

Ébénisterie,
Reproduction & Restauration
de meubles antiques

450.793.4012

1615, rang St-Édouard
Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0

Excavation

217, Rang Charlotte
Saint-Liboire, Qc J0H 1R0

Sylvain Plante
et Fils Inc.
R.S.Q. 8162-7773-03

TERRASSEMENT • TRANSPORT • DEMOLITION

Gravier • Sable • Pierre

Terre à jardin

Terre à gazon tamisée

INSTALLATION DE FOSSES SEPTIQUES

ET DE CHAMPS D'ÉPURATION

MARTEAU HYDRAULIQUE ET CONTRÔLE LASER

PEIGNE DE DÉFRICHEMENT • GODET EN V



Sylvain : 450.793.2534 Bar. : 450.793.2535

Anne

la petite cordonnière

95 St-Joseph St-Liboire
J0H 1R0 Québec

450-793-4944

lucanne.ls@hotmail.com



Heures d'ouverture

Mardi au Vendredi

9:00 à 18:00 heures

Samedi de 9:00 à 14:00

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811



Débosselage & Peinture
Perforation • Rouille • Retouche
Autos & Camions • Estimation gratuite

450 793-2324

198, Rg St-Georges, St-Liboire, QC J0H 1R0



MÉCANIQUE GÉNÉRALE

Freins • Injection • Suspensions
Automobiles de toutes marques • Voitures haute performance
Ventes & Achat • Autos & Camions

450 793-2324 • 198, Rg St-Georges, St-Liboire, QC J0H 1R0

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

ANNONCEZ VOTRE ENTREPRISE !

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.

450.793.2811

Buffet Benoit

Buffet chaud et froid pour toutes occasions

*Personnalisez votre buffet avec nos à côtés,
il nous fera plaisir de satisfaire vos papilles.*

70 rte Quintal, Saint-Liboire, J0H 1R0

courriel : bernardbenoit@hotmail.ca Bernard: 450 793-2010 Patrick 450 230-5007





Maryse Morin
Courtier immobilier agréé
maryse.morin@viacapitale.com

450 250 0555
viacapitaleaffaires.com

1906, rue des Cascades, bureau 203
Saint-Hyacinthe Québec J2S 3J5
F 450 250 0556

viacapitale
AFFAIRES

>> On connaît le marché



**Pharmacie
Nicolas Borri**
Pharmacien propriétaire

Nicolas Borri
54 St-Patrice
St-Liboire (QC)
J0H 1R0
T (450) 793-4466
F (450) 793-4861

Lun. Mar. Vend.
9h30 à 18h00
Mer. Jeu.
9h30 à 20h00
Sam.
9h30 à 17h00
Dim.
Fermé

Livraison gratuite

membre affilié à
Proxim



Centre de Rénovation A.L. Inc.
Vitrierie Maskoutaine
Serrurerie A.L. Inc.

2740 Boul. Laurier Est
Saint-Hyacinthe, Qc
J2R 1P8

TÉL: (450) 773-3408
Fax: (450) 773-9753



André Laroux
Président
RBQ2310-0340-16

**ANNONCEZ
VOTRE ENTREPRISE !**

Cet espace est disponible
pour vous faire connaître davantage.
Appelez votre bureau municipal.
450.793.2811

**Marrothérapie
et Esthétique**
Jocelyne Laplante

Certificat cadeau disponible
reçu d'assurance

- Massage suédois
- Massage aux pierres chaudes
- Enveloppement corporel
- Facial
- Épilation à la cire
- Maquillage etc.

17, rue Quintal, Saint-Liboire

Prendre rendez-vous au **450-793-4551**



constructions
DESLANDES

450-793-4963
info@cdeslandes.ca
constructions-deslandes.ca

1780, rang St-Édouard, Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

RBQ 2864-2908-53



**CAMPING PLAGE
La Liberté**

www.campinglaliberte.com

PROPRIÉTAIRES
Jean-Yves et
Huguette Fontaine

345 sites enchanteants
...à découvrir!

129, rang Charlotte, Saint-Liboire (Québec) J0H 1R0
Tél: 450 793-2716



salon Ginette Robert
Coiffure pour toute la famille

Jeudi - vendredi - samedi

450 793-4664
jgrobert@hotmail.com

75, rue Gabriel
Saint-Liboire, QC
J0H 1R0

Mallette inc.
Société de comptables professionnels agréés

Luc Bergeron
CPA auditeur, CGA

MALLETTE

450, avenue Saint-Joseph
Saint-Hyacinthe QC J2S 8K5

T. 450 774-7165, poste 2232
C. 450 278-5984
F. 450 774-1589
@ luc.bergeron@mallette.ca

1 888 465-0377



Mallette est membre de TIAG, une alliance internationale de cabinets comptables indépendants.

Cabinet indépendant affilié à Mallette S.E.N.C.R.L. mallette.ca

CENTRE PROFESSIONNEL MULTIMÉDIA ET REPRODUCTION DE DOCUMENTS NUMÉRIQUES

info@megacopie.com

▲ Photocopie
▲ Imprimerie



T 450.773.5877
1 800 337.5877
F 450.773.5977

1456, rue Sicotte, Saint-Hyacinthe QC J2S 2J6

www.megacopie.com



Anne-Marie Scott
Patrick Bernier

Resto Pub le Lib
126, rue Saint-Patrice
Saint-Liboire (Qc) J0H 1R0

Livraison (450)793-4429
Bureau (450)793-4430
Fax (450)793-4439
restaurantlelib@ntic.qc.ca

ENTRETIEN SAISONNIER

JOCELYN LAPALME

Déneigement - Fauchage - Labour - Excavation
Nivellement - Bois de chauffage - Divers

Tél: 450.793.4628

1185, rang St-Édouard, St-Liboire, Qc J0H 1R0



www.coopauxpetitssoins.com

450 771-0605



ainé(e)s



proches-aidant(e)s



être deux



Nouveau

jeunes familles...

Services d'aide à domicile

Tarifs réduits grâce au PEFSAD

(Programme d'Exonération Financière pour les Services d'Aide Domestique)



Ferme Cerpajo inc.

Travaux à forfait & Déneigement

158 rang Charlotte
Saint-Liboire, Québec
J0H 1R0
Bureau 450-793-2774
Fax 450-793-2798
Cell 450-771-8305
Coumel.patricedion@gsig-net.qc.ca

Patrice Dion



RÉSIDENTIEL
COMMERCIAL
RÉNOVATION

RBQ : 8002-8894-08

info@pmmorin.com - www.pmmorin.com

Pascal Morin: 450.278.4275
Francis Morin: 450.278.4278



AVANTAGE EXCLUSIF AUX MEMBRES

AVANTAGEUX POUR NOUS TOUS

Des avantages exclusifs parce que nos membres sont exclusifs. Un siècle déjà que Desjardins prend part à la vie de ses membres en leur procurant de nombreux avantages : éducation financière, accessibilité, investissements dans les collectivités... Ces avantages exclusifs prennent aussi la forme de remises, de rabais, de bourses.

Particuliers et entreprises, c'est pour vous. Profitez-en.

desjardins.com/avantages



Desjardins

Caisse du Plateau maskoutain

Heures d'ouverture

Siège social et Centre de services

lundi, mardi, mercredi : de 10 h à 15 h

jeudi : de 10 h à 20 h

vendredi : de 10 h à 16 h

Siège social :

151, rue Gabriel
Saint-Liboire QC J0H 1R0
Tél. : 450-793-4491
Fax : 450-793-4905

Centre de services :

1199, rue Principale
Saint-Dominique QC J0H 1L0
Tél. : 450-773-1359
Fax : 450-773-5489

Courriel : caisse.t90004@desjardins.com